

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 22 octobre 2014

### « Qualité de l'air des écoles et des crèches : la COPREC publie ses premiers chiffres »

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans, principalement **les crèches et les écoles maternelles, doivent faire contrôler la qualité de l'air de leurs locaux par un organisme accrédité**. Deux campagnes de mesures doivent être réalisées en présence des enfants, à 6 mois d'intervalle, dans des conditions d'hiver (chauffage en fonctionnement) et de demi-saison (sans chauffage).

Ces évaluations devant être achevées **au plus tard pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015**, de nombreuses communes et exploitants de crèches ont lancé cette action dès le printemps 2013, afin de pouvoir communiquer rapidement, aux parents d'élèves et aux autres parties prenantes, une information objective sur le niveau d'exposition de leur enfant ; et lancer les actions correctives le cas échéant.

Près de 20 mois après le lancement de la démarche réglementaire nationale, **les adhérents de la COPREC** (organisation professionnelle des organismes de prévention, d'inspection et de contrôle tierce partie) qui font partie des premiers accrédités, **disposent de résultats sur près de 1 500 établissements** de toute taille (crèches publiques ou privées, haltes garderies, écoles maternelles,...).

#### Que nous apprennent ces premiers résultats à 3 mois de l'échéance ?

A ce stade, près de 4 800 salles de classe ou d'évolution accueillant des enfants de moins de 6 ans, soit environ 1 500 établissements, ont fait l'objet de mesures par un organisme tiers accrédité membre de la COPREC, selon les normes définies par l'INERIS et l'observatoire de la qualité de l'air (OQAI). Seule la moitié des sites a pu réaliser les deux campagnes : été et hiver. Les autres vont pouvoir lancer la campagne d'hiver dans les prochaines semaines, dès la remise en route du chauffage. **Les résultats obtenus confirment ou dépassent les valeurs mesurées par l'observatoire de la qualité de l'air dans sa campagne pilote de 2009-2011**, qui avaient justifié le lancement de la démarche :

- **L'indice de confinement** : 12 % des établissements présentent un indice de confinement supérieur ou égal à 4, nécessitant des mesures particulières de ventilation, et 2% d'entre eux présentent des niveaux de « confinement extrêmes », soit un niveau moyen de CO<sub>2</sub> supérieur à 2000 ppm. Les études montrent qu'un taux élevé de CO<sub>2</sub> entraîne la diminution des capacités scolaires des enfants <sup>1</sup>.
- **Le formaldéhyde**<sup>2</sup> : 13 % des établissements présentent une concentration excessive, avec des concentrations doubles en période estivale, lorsque la température ambiante est supérieure. En outre **50 des 4 800 salles de classe** contrôlées révèlent **des niveaux de pollution supérieurs à 100 µg/m<sup>3</sup>**, valeur limite nécessitant **une action impérative et un diagnostic plus approfondi** pour identifier la source de pollution exposant les enfants. En projection nationale, cela représenterait **30 000 enfants de moins de 6 ans** exposés à des teneurs excessives.
- **Le benzène**<sup>3</sup> : comme observé lors de la campagne pilote de 2009-2011 de l'OQAI, **ce paramètre fait l'objet de peu de dépassement** des concentrations guides, et aucun dépassement des seuils critiques n'a été mesuré. En revanche on note des concentrations significativement plus élevées lors des campagnes d'hiver par rapport aux mêmes classes en période hors chauffage.

## De nombreuses villes restent vigilantes et maintiennent l'évaluation par une tierce partie

Ces résultats provisoires mériteront d'être affinés lorsque tous les établissements auront réalisé à la fois la campagne d'été et celle d'hiver, qui révèlent des données effectivement différentes.

Les données collectées confirment néanmoins dès à présent la pertinence de cette campagne nationale lancée par décret en janvier 2012, en particulier pour la 1<sup>ère</sup> tranche d'établissements accueillant les enfants les plus sensibles à la pollution, ceux de moins de 6 ans, dont le système respiratoire est encore en phase de formation.

**Conscientes de l'enjeu pour leurs enfants, de nombreuses communes font le choix de maintenir leur action de diagnostic. Dans ce contexte, les professionnels de la COPREC restent mobilisés auprès des communes souhaitant poursuivre leurs évaluations pour les aider à disposer rapidement d'informations communicables.**

Pour retrouver les statistiques relatives à la Qualité de l'Air Intérieur : [www.coprec.com/les-statistiques-de-la-coprec/](http://www.coprec.com/les-statistiques-de-la-coprec/)

**Contact COPREC** : François GREMY – [francois.gremy@coprec.com](mailto:francois.gremy@coprec.com) – 06.13.38.57.49

<sup>1</sup> source : Guide des ministères de la santé et de l'écologie de juin 2012 « La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants ».

<sup>2</sup> formaldéhyde : substance irritante pour le nez et les voies respiratoires émise notamment par certains matériaux de construction, le mobilier, certaines colles, ...

<sup>3</sup> benzène : substance cancérigène issue de la combustion